

en ce qui concerne le...  
prévalent dans ce pays. Là où ils  
devraient nous reconnaître la condi-  
tion de victime subissant la dictature,  
ils pointent du doigt le régime actuel  
le traitant de dictature. Alors que nous  
sommés provoqués, nos territoires  
sous contrôle étranger, aucun geste  
de compréhension n'apparaît. Au  
contraire l'une des exigences pour  
un cessez-le-feu serait de négocier

revues de la médaille  
Négocier avec les "rebelles"  
revient comme le leitmotiv dans toute  
discussion sur cette guerre. Si la  
RDC accepte de négocier et elle  
n'aura rien à perdre contrairement à  
ce qu'on peut s'imaginer. En fait, ça  
permet de voir jusqu'où va la bonne  
foi des Occidentaux.  
Qu'avons-nous vraiment à perdre

demandant que ces mêmes frères  
serencontrent. Enfin, l'ONU abordant  
dans le même sens. C'est à vrai dire  
bien de monde pour qu'on continue  
à justifier une attitude de refus. Même  
alors et peut être aussi surtout que  
les médias extérieurs seraient dit-  
on, à la solde des Rwandais.

**2. Les causes internes pour  
cesser la guerre**

**RÉPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**  
**Ministère des Mines**

*"Le Ministre"*

**COMMUNIQUE DE PRESSE N°009/CAB.MINES/98**

Il est porté à la connaissance des Sociétés Minières ci-après qu'elles doivent se présenter au Ministère des Mines pour retirer leurs Accords Préliminaires auprès du Conseiller Juridique.

Il s'agit des sociétés suivantes :

1. BKM PROJECTS DEVELOPPEMENT - RDC
2. MACHINERY & BUSINESS CENTER "M.B.C."
3. NDAKIMINES Sprl
4. N.E.M. INTERNATIONAL
5. SEDICO Sprl
6. SOFORMICO Sprl
7. SOCIETE CONGOLAISE - MINIERE - D'EXPLOITATION "COMIDEX"
8. SOCIETE E.P.D. DIAMOND Sprl
9. SOCIETE JEKA Sprl
10. SOCIETE MEBIN'S MINING
11. SOCIETE MINIERE DE L'ITURI "SOMITURI" Sprl"
12. SOCIETE SUBIRA CONFORT Sprl
13. SOCIETE TERRA - Z

Fait à Kinshasa, le 28 décembre 1998

**Frédéric KIBASSA - MALIBA**

**L'Ouragan**

**K**

M  
reau  
Con  
vien  
com  
à la  
au d  
Bula  
titres  
M. M  
Luhe  
prési  
de tra  
de la  
imme  
cours  
Kintu  
Cons  
direct  
ce su